INDONESIE, NOUVELLE-ZELANDE, JAPON, VANUATU, EQUATEUR, NICARAGUA

NOUVEAU TOUR DU MONDE DES VOLCANS EN ACTIVITE

VOLCAN SAKURAJIMA, VOLCAN KRAKATAU, VOLCAN YASUR, WAI O TAPU ET ORAKEI KORAKO, LAC TAUPO, VOLCAN RUAPEHU, VOLCAN WHITE ISLAND, VOLCAN MOMBACHO, VOLCAN MASAYA

30 jours

Exception

Ce document constitue l'offre préalable légale faite aux consommateurs, conformément aux dispositions de l'article R211-4 du code du tourisme.

MISE à JOUR : 22/04/2024

ANNULE ET REMPLACE TOUTE VERSION PRECEDENTE

DESCRIPTIF

Dans l'esprit de chacun, « Tour du monde » évoque surtout l'évasion, une découverte renouvelée au fil des kilomètres qui s'égrènent autour de notre terre. Tout au long de ce voyage qui nous mène au Japon, en Indonésie, au Vanuatu, en Nouvelle-Zélande, aux Galapagos et au Nicaragua, nous saisissons un contraste humain, des civilisations occidentales « ultra modernes » à celles aux modes de vie ancestraux rythmés par la magie et une profonde symbiose avec la nature. Nous découvrons ainsi plusieurs religions et plusieurs cultures qui séduisent par leur simplicité, leur beauté presque innocente, et nous incitent à la philosophie.

Nous nous émerveillons de l'exceptionnelle diversité de faune et de flore que nous observons, dont la richesse est issue de la variété des climats.

Mais ce voyage est avant tout un tour des plus prestigieux volcans actifs de notre planète, un tour du monde des extrêmes, qui offre un éventail complet de tous les dynamismes éruptifs existants. Les phénomènes observés sont extrêmement variés : lac de lave, explosions stromboliennes ou vulcaniennes, panaches de cendres, coulées pyroclastiques, phénomènes géothermiques ou hydrothermaux, lacs d'acide, coulées de soufre…

Ainsi, tout au long de notre itinérance, nous jouissons d'une cascade de couleurs, de bruits, d'odeurs, de sensations, de sourires et d'émotions pour écouter la terre, vivre et goûter à son incroyable beauté.

POINTS FORTS

- Les impressionnantes explosions et coulées pyroclastiques du volcan Sakurajima au Japon
- L'ultramoderne Tokyo
- Approche du cône actif de l'Anak Krakatau, en activité explosive phréatomagmatique depuis juillet 2019
- Tour du cratère Yasur en activité explosive strombolienne permanente
- Les rencontres authentiques avec les populations Ni'Vat sur l'île de Tanna
- Survols optionnels des volcans Sakurajima, d'Ambrym (Vanuatu) et de White Island (Nouvelle Zélande)
- Visite du site géothermal de Wai O Tapu
- Découverte du lac Taupo et du Parc National de Tongariro
- EXCLUSIF: l'observation du lac de lave du volcan Masaya avec la possibilité (en option) de descendre sur la première terrasse pour s'en approcher encore plus !!
- Les plus belles îles des Galapagos et leur faune endémique

©Aventure et Volcans

VOLCANS

Volcan Sakurajima

L'activité dominante du Sakurajima (1117m) se compose d'explosions vulcaniennes, de fontaines de lave, de coulées de lave, et parfois de coulées pyroclastiques. Le Sakurajima est l'un des volcans les plus actifs et les plus dangereux du Japon. Il se dresse à l'intérieur de la caldeira de Aira, à 8 km de Kagoshima, dans la partie Sud de l'île de Kyushu. Il produit des explosions quotidiennes (dont la fréquence varie), et constitue une menace constante pour les 13 000 habitants de la péninsule. Sa première éruption connue remonte à l'an 708, et depuis 1955 son activité est quasi permanente. Des explosions journalières variables en nombre s'y produisent depuis l'intérieur du cratère actif et génèrent d'immenses panaches de cendres au-dessus du volcan. Il ne se passe pas un mois sans que les vitres ou pare-brise des voitures n'éclatent sous l'onde de choc de ces déflagrations. La dernière éruption d'envergure date de 1914, lorsque les coulées de lave qui remontèrent de profondes fissures sur les flancs du volcan donnèrent naissance à la péninsule qui relie désormais le volcan à l'île de Kyushu. Très surveillé, il y a été installé en 1978 un observatoire utilisant toutes les techniques les plus modernes.

Volcan Krakatau

Ce volcan est situé dans le détroit de la Sonde, entre Sumatra et Java. Après sa catastrophique éruption du 27 Août 1883 qui ne fit pas moins de 43000 victimes et fit disparaitre les deux tiers de la superficie de l'île, débute en 1927 une éruption sous-marine qui donnera naissance à l'Anak Krakatau (l'enfant du Krakatau). Une activité explosive quasi constante lui permet d'atteindre aujourd'hui l'altitude de 320m. Cette île inhabitée est un des sites volcaniques les plus grandioses que l'on puisse visiter. Ce volcan offre la vision dantesque d'une île de rêve qui abrite l'enfer. La nuit, lors des éruptions, on observe de superbes gerbes de lave incandescentes. L'Anak Krakatau fut en éruption strombolienne régulièrement entre 1998 et 2002. En 2007, il reprit une activité explosive quasi permanente. Un nouveau cratère très actif fut ouvert en 2009 sur son flanc sud. Après une grosse éruption en septembre 2012, l'Anak Krakatau tomba dans un long sommeil de 6 années. Après quelques explosions éparses en 2015 et 2017, le volcan s'est enfin réveillé en juin 2018. L'activité s'est intensifiée à l'automne 2018 et un immense effondrement de flanc s'est produit en décembre 2018, entraînant dans la mer les 2/3 du cône actif ! Un tsunami meutrier ravagea les côtes du détroit de la Sonde causant des centaines de victimes. Ensuite, une spectaculaire activité "surtseyienne" (en partie sous-marine) a agité le volcan de manière irrégulière. Un nouveau cône est donc en formation, une première depuis 1927 !!

Volcan Yasur

Ce petit cône de scories de 365 mètres d'altitude et d'environ 3 kms de diamètre à sa base est le plus jeune des volcans de l'île de Tanna. C'est le volcan actif le plus connu et le plus accessible du Pacifique Sud. Il est en activité permanente au moins depuis 1774, date de sa découverte par le capitaine Cook. La fréquence de son activité strombolienne et/ou vulcanienne varie de quelques minutes à une heure, et émane de trois à six bouches situées à l'intérieur de son immense cratère. Son activité constante ne l'empêche pas de passer par des phases explosives très violentes durant lesquelles il projette des bombes volcaniques de plusieurs tonnes à quelques 2000 mètres des abords du cratère ! Devant ces titanesques déferlements de force, de puissance, de violence et de lumière, la nature ici toujours se manifeste avec faste et insolence.

Wai o Tapu et Orakei Korako

En visitant les étonnants sites de Wai o Tapu et Orakei Korako, on observe des manifestations géothermiques variées : geysers, lacs bouillonnants, boues très chaudes, des immenses étendues noyées de fumerolles.

Lac Taupo

Le lac Taupo est situé dans une région volcanique active et a connu une éruption majeure il y a environ 1 800 ans. L'éruption, connue sous le nom de l'éruption de Taupo, a été l'une des plus grandes éruptions volcaniques des derniers milliers d'années. Elle a laissé un cratère de plus de 20 km de diamètre, appelé la caldeira de Taupo, qui est maintenant rempli par le lac Taupo.

L'éruption de Taupo a eu des impacts majeurs sur l'environnement et la société de l'époque. Elle a provoqué des changements climatiques à l'échelle mondiale et a eu des répercussions sur les communautés humaines locales. Cependant, de nos jours, le lac Taupo est un lieu de villégiature populaire pour les touristes et les habitants locaux.

Volcan Ruapehu

Le Mont Ruapehu, 2 797 mètres, est le plus haut sommet de l'Île du Nord et l'un des volcans les plus actifs au monde !

L'éruption de mars 1945 fut la dernière de grande ampleur est a duré presque un an. Certains nuages de cendre ont même atteint Wellington ! C'est également ici que l'on trouve les seuls glaciers et les plus grandes pistes de ski de l'Île du Nord. Le climat alpin qui règne au sommet de la montagne permet le

maintien de neiges éternelles et de petits glaciers autour du lac de cratère.

Volcan White Island

Situé à une cinquantaine de kilomètres de la côte de l'île du Nord de Nouvelle-Zélande, White Island est le volcan le plus actif du pays. Un panache gazeux s'échappe de ce cône qui culmine à 321m au dessus des flots, de façon quasi ininterrompue. Lorsque l'activité s'intensifie, le volcan produit de violentes explosions de cendre, mais aussi parfois des lahars et des coulées de lave. Il est possible de survoler l'île à faible distance.

Volcan Mombacho

Le Mombacho (1344m) n'est pas un volcan actif, il possède deux cratères recouverts d'une épaisse végétation tropicale qui abrite un écosystème où vivent plus de 50 espèces de mammifères et une centaine d'espèces d'oiseaux. On peut y rencontrer aussi une grande variété d'orchidées et de fleurs tropicales. C'est également un excellent point de vue sur le lac Cocibolca et las Isletas. Par beau temps il est possible de voir l'île d'Ometepe avec ses deux volcans jumeaux Concepción et Maderas.

Volcan Masaya

Masaya (635m) est un volcan de type strombolien, caractérisé par des éruptions relativement fréquentes. C'est d'ailleurs l'un des volcans les plus actifs du Nicaragua. Le volcan est situé au sein d'une caldeira, une vaste dépression en forme de cuvette formée par l'effondrement d'un volcan précédent. La caldeira de Masaya mesure environ 6 kilomètres de diamètre. Il possède 4 cratères sommitaux (San Fernando, Santiago, Nindiri et San Pedro). Résonnant du bruit des violentes remontées de gaz volcanique à haute température, l'impressionnant cratère Santiago possédait deux conduits éruptifs constamment remplis de magma incandescent. Alors que les plus récentes éruptions avaient eu lieu le 22 novembre 1999 et le 4 octobre 2003 le niveau du magma a augmenté dans le cratère à partir de décembre 2015, jusqu'à former un lac de lave d'une soixantaine de mètre de diamètre.

À ce jour, il existe deux lacs de lave en fusion constamment brassée par le dégazage. Le plus grand est visible depuis le bord du cratère, l'autre, légèrement plus petit est observable uniquement depuis le fond du cratère accessible grâce à une tyrolienne. Le panache du Masaya est observable depuis Managua. Il est aussi possible de visiter deux beaux tunnels de lave sur les flancs du volcan ainsi qu'un autre dans le fond du cratère Santiago.

AUTRES SITES VISITES

Ile San Cristobal

Au sommet de San Cristobal, la lagune El Junco qui occupe un cratère volcanique est le refuge de nombreux oiseaux. Non loin de là, la Galapaguera est une station d'élevage des tortues qui veille sur la préservation de l'espèce.

A proximité de San Cristobal, l'île Lobos abrite une grande colonie d'otaries et de fous à pattes bleues, et nombreux autres oiseaux. On peut aussi y nager avec les otaries et il n'est pas rare d'y croiser aussi des lézards de lave. A Leon Dormido, aussi appelé Kicker Rock, l'érosion a scindé en deux les parois abruptes de son cône de tuf et les petites embarcations passent au milieu.

Ile Santa Cruz

Deuxième de l'archipel par sa superficie, cette île atteint 864m d'altitude. A découvrir : la station de recherche Charles Darwin, une réserve de tortues géantes où de nombreux spécimens évoluent en liberté et l'unique ville des Galapagos, Puerto Ayora, avec ses otaries et ses nombreux iguanes paressant sur les bancs du front de mer dans une parfaite indifférence…

A proximité de la côte de Santa Cruz, les îles Plaza sont habitées de nombreuses otaries, iguanes terrestres, phaetons, mouettes, cactus Opuntia, et d'une flore endémique riche. La faune marine, également abondante, peut y être approchée en pratiquant le snorkeling.

Tokyo

La mégalopole de Tokyo, qui comprend près de 38 millions d'habitants, est tout simplement la plus grande du monde. Il est fascinant de découvrir ses temples, ses monuments, ses musées et ses parcs, mais surtout de s'imprégner du style de vie de ses habitants.

Parc national Tongariro

Le parc national de Tongariro est le premier parc national créé en Nouvelle-Zélande en 1887 inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en raison de sa beauté naturelle exceptionnelle et de sa valeur culturelle. Le parc est situé dans le centre de l'île du Nord et couvre une superficie de 795,98 km². Il est célèbre pour ses paysages volcaniques spectaculaires, qui comprennent les volcans Ruapehu, Ngauruhoe et Tongariro. Le mont Ruapehu est le plus grand volcan actif de Nouvelle-Zélande et culmine à 2 797 mètres d'altitude. Le mont Ngauruhoe est également un volcan actif et est surtout connu pour sa forme conique caractéristique, qui lui a valu le surnom de "Mont Doom" dans la trilogie du Seigneur des Anneaux. Son sentier de randonnée, le Tongariro Alpine Crossing est considéré comme l'une des

meilleures randonnées au monde. D'une longueur de presque 20 km, il traverse des paysages spectaculaires, notamment des cratères, des lacs de cratère, des champs de lave et des vues panoramiques sur les volcans environnants. Le parc national de Tongariro est aussi un site culturel important pour le peuple Maori, qui considère les volcans comme sacrés. Le parc abrite des sites culturels importants, notamment des carrières de pierre, des sentiers de pèlerinage et des cimetières.

Granada

Granada est la troisième ville plus importante du Nicaragua. Située au bord du Lac Cocibolca (Grand lac du NIcaragua) et du volcan Mombacho, elle a été fondée en 1524 par Francisco Hernandez de Cordoba. Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2003, elle est renommée pour son architecture coloniale préservée. Elle est ainsi surnommée la Grande Sultane à cause de ses bâtiments de style andalou-mauresque.

PROGRAMME

JOUR 1

PARIS - KAGOSHIMA

Envol pour Kagoshima via Francfort et Tokyo. Repas à bord offerts par la compagnie aérienne.

Nuit : Avion

Repas inclus : Aucun

JOUR 2

KAGOSHIMA - SAKURAJIMA

Arrivée à l'aéroport de Kagoshima. Accueil en aéroport et route vers le port. Traversée en ferry vers Sakurajima. Installation à l'hôtel et premiers coups d'œil au volcan. Dîner traditionnel japonais servi à l'hôtel et Onsen (sources d'eau chaude).

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Dîner

JOUR 3

VOLCAN SAKURAJIMA

Survol optionnel en hélicoptère de 5 places d'une durée de 30 minutes environ. (Localisation et observation de l'activité en cours.)

Visite de la terrasse d'observation des deux observatoires volcanologiques et des lieux recouverts par les dépôts des dernières coulées pyroclastiques. Des travaux colossaux qui ont été réalisés pour tenter de canaliser ces monstrueuses coulées pyroclastiques jusqu'à la mer. Tous les enfants qui se rendent à l'école doivent obligatoirement porter un casque jaune réglementaire. Déjeuner pique-nique (Bento) et dîner inclus. Onzens à l'hôtel, em intérieur ou sur la plage.

Tour du volcan et repérage des meilleurs sites d'observation de l'activité éruptive. Tout au long de la route, plusieurs espaces ont été aménagés pour jouir de ce spectacle impressionnant (certains accessibles en voiture, d'autres après une courte randonnée). Suivant le type d'activité (explosive ou effusive), nous cherchons à nous rapprocher au maximum et sélectionnons les meilleurs points de vue tout en respectant les restrictions (accès à la partie sommitale interdit et dangereux). Si les explosions ou coulées de lave sont importantes, il nous est possible de prolonger notre observation une partie de la nuit (nous louons dans ce cas un véhicule 5 places avec lequel nous faisons des navettes, notre bus n'ayant pas le droit de circuler la nuit).

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 4

VOLCAN SAKURAJIMA - KAGOSHIMA

Deuxième possibilité de survol optionnel du Sakurajima (si mauvaise météo le jour précédent). Observation de l'activité du Sakurajima à partir de différents sites.

Ferry de retour vers Kagoshima puis route jusqu'à l'hôtel.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 5

KAGOSHIMA - TOKYO

Ce matin, après avoir déposé le véhicule de location, nous nous envolons pour Tokyo, capitale du Japon.

Découverte libre de Tokyo. Quelques incontournables:

- Visite des marchés aux poissons:
Marché "Toyosu" (nouveau marché actuellement actif) idéalement entre 06h et 09h du matin (possibilité le lendemain matin), pour goûter à la grande variété de poissons frais de la journée.
À l'ancien marché aux poissons "Tsukiji" on trouve encore les opérateurs de la partie externe du marché, il est encore possible d'acheter du poisson frais et de déjeuner dans les differents restaurants.

- Shibuya, quartier le plus chic avec ses nombreuses enseignes et magazins. Il s'agit du siège du croisement de rue le plus célèbre dans le monde et de la 'Street Fashion' japonaise (Harajuku).

- Shinjuku, avec sa vie nocturne et le fameux Golden Gai caractérisé par ses rues étroites et ses bars/restaurants minuscules qui proposent une expérience conviviale.

- Asakusa, quartier commerçant caracterisé par son temple bouddhiste et pagode, propose des nombreux échoppes artisanales.

- Akihabara, connue comme la "Ville électrique" depuis la fin de la 2ème Guerre Mondiale à cause de son marché d'objets électroniques et son marché noir. Aujourd'hui le quartier est fameux pour les salles de jeux vidéo, manga et culture "Pop".

Dîner et soirée libres. Nuit à l'hôtel à Tokyo.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 6

TOKYO - JAKARTA

Derniere possibilité de découverte libre de Tokyo. Possibilité de découvrir le centre d'éducation aux risques qui propose un simulateur de séismes.

L'après-midi, transfert à l'aéroport et envol pour Jakarta en Indonésie. Arrivée tardive à Jakarta et nuit d'hôtel à Jakarta.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 7

JAKARTA - CARITA - VOLCAN KRAKATAU

Après le petit déjeuner, notre chauffeur nous mène au détroit de la Sonde, puis au petit village de Carita. Déjeuner chez l'habitant. Puis, vers 14h, départ vers le port de Carita.

Traversée en bateau entre Carita et l'île Krakatau. Tour de l'île en bateau en maintenant une distance dépendante des conditions réglementaires et volcaniques du moment. Bivouac sur Anak Krakatau ou sur une île voisine.

Nuit : Bivouac

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 8

VOLCAN KRAKATAU

Tour de l'île en bateau. Observation de l'activité vue du bateau au pied du volcan.

Traversée pour l'île de Rakata d'où nous pouvons observer et photographier les éruptions.

Bivouac sur l'île de Rakata.

Nuit : Bivouac

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 9

VOLCAN KRAKATAU - CARITA - JAKARTA - SYDNEY

Petit déjeuner sur la plage.

Après un dernier coup d'œil au volcan, retour à Carita avec notre speedboat. RDV avec notre chauffeur à Carita et déjeuner dans un restaurant typique à Carita.

Visite de l'observatoire volcanologique en début d'après-midi puis départ pour Jakarta (4-5h de route). Embarquement sur le vol international de nuit, via Singapore, à destination de Sydney en Australie. Dîner à bord.

Nuit : Avion

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 10

SYDNEY - PORT-VILA (VANUATU)

Arrivée en début de journée à Sydney. Longue escale à Sydney et découverte de la ville en liberté (bagages déposés en consigne à l'aéroport).

En soirée, vol à destination du Vanuatu. Arrivée dans la capitale, Port-Vila, et transfert à l'hôtel. Repas de midi libre et repas du soir dans l'avion.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 11

PORT VILA - TANNA - VOLCAN YASUR

Vol Port Vila – Tanna. Transfert à Port Résolution en pick-up pas très confortables (2h30 de piste). Installation pour deux nuits dans des bungalows rustiques dans la magnifique baie de Port Resolution, non loin du volcan Yasur, dont on aperçoit le panache et dont on entend souvent les déflagrations !

Transfert en pick up jusqu'au site du Yasur (45min) et ascension du cône volcanique. Observation de l'activité strombolienne permanente. Suivant l'activité explosive en cours, approche de la zone éruptive et tour du cratère par un parcours de crêtes jusqu'à parvenir à l'aplomb des bouches explosives (plusieurs points de vue extraordinaires pour photographier et filmer). Descente sur le flanc opposé du cône par une arête de cendres fines au pied de laquelle nous attendent nos véhicules.

Retour aux bungalows.

Nuit : Gîte

Repas inclus : Petit déjeuner, Dîner

JOUR 12

TANNA

Visite de Port Résolution et baignade sur la magnifique plage de Whitesand. Repas de midi à base de cochon grillé sur la plage. L'après-midi, transfert dans un petit village au pied du Yasur où nous assistons à des danses traditionnelles. Retour à Port Résolution. Nous pouvons participer avec les hommes du village à la préparation et la dégustation du Kava, plante aux propriétés relaxantes dont les racines mâchées et la boisson extraite provoquent une ivresse silencieuse.

Possibilité de retourner au Yasur, pour l'après-midi et le soir pour pallier à un problème météo survenu la l'avant-veille, ou simplement pour revoir ce spectacle fabuleux (trajet en pickup et frais d'accès au volcan à la charge des participants, env 40€). Selon l'activité, nouvelle possibilité de faire le tour des cratères et de descente par l'arête de cendres.

Nuit : Gîte

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 13

TANNA - PORT VILA

Transfert en pick-up à l'aéroport (2h30 de piste). Déjeuner pique-nique. Vol Tanna – Port Vila. Installation à l'hôtel. Fin d'après-midi et dîner libre.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner

JOUR 14

VANUATU - NOUVELLE ZELANDE (PORT VILA - SYDNEY - AUCKLAND)

Ce matin, envol pour Sydney, déuxième possiblité de découvrire la ville de Sydney en liberté. En début de soirée vol vers Auckland, Nouvelle-Zélande. Repas du soir dans l'avion. Arrivée tardive et transfert à l'hôtel près de l'aéroport.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 15

AUCKLAND - ROTORUA

Petit déjeuner à l'hôtel et départ avec notre minibus via une superbe route côtière jusqu'à Whakatane, petite ville qui a subi un tremblement de terre de force 7,6 en 1994 et point de départ des survols aériens pour le volcan White Island.
Survol de White Island optionnel (si authorisé selon la meteo et activité volcanique en cours) avec des avions Cessna. Extraordinaire spectacle au-dessus de ce volcan qui présente une activité

fumerollienne/explosive avec un beau lac d'acide. En 2019 deux éruptions consécutives provoquent la mort de 22 touristes sur les 47 se trouvant sur l'île-volcan au moment de l'éxplosion. Ils participaient à un 'Boat-Tour' qui consistait dans l'approche du volcan par voie maritime et le débarquement suivi par une randonné dans le cratere autour du lac d'acide. Après ce tragique évènement, les conditions d'approche par voie aérienne ont été durcies et le boat-tour supprimé définitivement. Repas de midi libre. Continuation jusqu'à Rotorua, la cité du soufre, centre géothermal et haut lieu culturel Maori. Installation à l'hôtel. Repas du soir au restaurant.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Dîner

JOUR 16

ROTORUA - TAUPO

Visite du site géothermal de Wai O Tapu qui se situe sur les bords d'un immense cratère. On y observe des geysers, bassins d'eau bouillante et bouillonnante, de nombreuses fumerolles, et des terrasses de minéraux de toutes les couleurs! À quelques pas nous trouvons le site géothermal le plus jeune de notre planète, Waimangu, eet à une dizaine de kilomètres plus au sud, nous découvrons la réserve thermale d'Orakei Korako, qui abrite une superbe cascade de silice ! Eaux très chaudes, superbes concrétions de soufre, geysers, lacs de boues épaisses, noires, visqueuses et sans cesse agitées de grosses bulles, forment un spectacle un peu sinistre et étonnant. Continuation jusqu'à Taupo, petite ville construite au Nord-Est du lac du même nom, qui occupe le plus grand cratère de Nouvelle Zélande qui s'est formé lors d'une éruption cataclysmique aux environs de l'an 186 de notre ère. Repas de midi libre et repas du soir au restaurant.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Dîner

JOUR 17

TAUPO - ROTORUA

Avec notre véhicule nous longeons la rive du lac Taupo et nous regoignons le Parc National de Tongariro et des trois volcans Ngauruhoe, Ruapehu et Tongariro. Possibilité de survol de ces trois volcans (en option) ou, en fonction de l'enneigement, découverte de la station de sport d'hiver située au pied du Ruapehu. Repas de midi et soir libres.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 18

ROTORUA - AUCKLAND

De retour dans les sites de Rotorua, visite de la « porte de l'enfer », Hell's Gate. Possibilité de baignade dans des bassins de boues chaudes très spectaculaires… Route de retour vers Auckland. Installation à l'hôtel dans le centre-ville (CBD) d'Auckland, près de la 'Sky Tower'. Repas de midi et soir libres.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 19

NOUVELLE ZELANDE - EQUATEUR (SYDNEY- DALLAS - QUITO)

Petit déjeuner à l'hôtel. Journée de découverte libre de la 'Ville des Voiles' avant le transfert prévu en fin d'après-midi. Quelques incontournables: Mt. Eden, volcan endormi dominant la ville d'où on a une vue dégagé de la baie d'Auckland avec ses iles et ilots. Devonport juste en face au port principale d'Auckland, à quelques minutes de ferry, vous pourrez profiter des ses petits restaurants et échoppes puis d'une courte balade jusqu'au sommet: Mt. Victoria qui propose une vue complète du port avec ses nombreuses voiles.

Transfert à l'aéroport. Départ vers l'Equateur via Houston, aux USA. Nobreuses heures de vols mais nous arrivons à Quito seulement quelques heures après notre départ d'Auckland car nous avons franchi la ligne de changement de date !

Arrivée à Quito. Transfert à l'hôtel dans le centre-ville.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 20

QUITO

Journée de découverte de la ville de Quito, et notamment le centre historique colonial classé au patrimoine de l'UNESCO.
Reste de la journée et soirée libres. Nuit d'hôtel à Quito.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 21

QUITO - SAN CRISTOBAL (GALAPAGOS)

Le matin, vol Quito - Galapagos. Repas de midi libre. Visite du Cerro Tijeretas, point de vue panoramique sur l'île de San Cristobal, et première approche de la faune des Galapagos: frégates, otaries... Nuit à Puerto Baquerizo Moreno, chef lieu des Galapagos.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Dîner

JOUR 22

SAN CRISTOBAL - ILE LOBOS ET DORMIDO - SAN CRISTOBAL

Embarquement en bateau pour traverser le canal situe entre San Cristobal et l'île Lobos. Observation des oiseaux et snorkeling pour observer iguanes marins, otaries et tortues marines. Courte promenade sur l'île Lobos pour admirer des frégates, fous a pattes bleues et otaries. L'île lobos est une ile volcanique où nous pouvons marcher sur des pillow lavas. Temps libre sur la plage Ochoa, belle plage de sable blanc où réside une colonie d'otaries. Repas de midi a bord.

Dîner libre.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner

JOUR 23

SAN CRISTOBAL - SANTA CRUZ

Trajet en bateau rapide de San Cristobal a Santa Cruz.

Visite de la station Charles Darwin et visite d'un tunnel de lave. Observation de tortues géantes à l'état sauvage, dans le Rancho Primicias ou El Chato, dans la partie haute de Santa Cruz. Observation de flore et faune endemique. Découverte des cratères Gemelos.

Dîner libre.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner

JOUR 24

SANTA CRUZ - ILE PLAZAS - SANTA CRUZ

Embarquement et traversée jusqu'à l'île Plazas Sud. Exploration de l'île pour l'observation d'otaries, iguanes terrestres, phaetons, mouettes, cactus Opuntia, et de la flore endémique. Snorkeling.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 25

SANTA CRUZ - BALTRA - QUITO - AEROPORT

Vol de retour à Quito. Transfert aéroport - hotel: nous avons reservé quelques chambres pour pouvoir déposer vos sacs en attendant le vol du soir (départ juste après minuit). Repas de midi et soir libres. Transfert à l'aéroport autour de 21h30 pour le vol vers Managua (via Houston, USA). Nuit en avion

Nuit : Avion

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 26

QUITO - MANAGUA (NICARAGUA) - LAS ISLETAS - GRANADA

Arrivée à Managua. Accueil en aéroport et direction 'Las Isletas' et visite en ce début d'après-midi. Installation à l'hôtel à Granada. Diner au restaurant avec votre accompagnateur pour le briefing concernant l'approche du volcan Masaya et soirée libre. Nuit d'hôtel à Granada.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Dîner

JOUR 27

GRANADA - VOLCAN MASAYA - GRANADA

Petit déjeuner à l'hôtel, puis matinée libre pour visiter le centre ville historique de Granada et ddépart vers le parc national du volcan Masaya. Déjeuner pique-nique.
Si vous NE PARTICIPEZ PAS à la descente en tyrolienne:

Arrivée au parc national Masaya en début de journée et visite du petit musée volcanologique. Continuation jusqu'au bord du cratère pour observation diurne de l'activité volcanique en cours. Une puissante activité agite le magma dans un bruit assourdissant. Randonnée jusqu'au cratère Nindiri pour collecte de cheveux de Pélé, puis jusqu'au sommet du cratère San Juan pour avoir une vue d'ensemble du complexe volcanique du volcan Masaya. En attendant le coucher de soleil, explications sur ce phénomène avant le retour à Granada en fin de journée. ***Attention !*** *Ce programme indicatif ci-dessus peut être modifié partiellement ou totalement suivant l'activité volcanique et la règlementation en vigueur dans le parc national.*

Retour à Granada, dîner dans un restaurant typique et nuit à l'hôtel.

Si vous PARTICIPEZ à l'activité optionnelle (Descente dans le cratère du volcan Masaya en tyrolienne):

Arrivée au parc national Masaya en début de journée et visite du petit musée volcanologique.

Vérification du matériel, puis descente des premiers participants à partir de 13h00 à raison d'une personne toutes les 20 minutes (les premiers à descendre seront aussi les premiers à remonter). Arrivée au fond du cratère puis visite d'un tunnel de lave et approche du puits où se trouvent les lacs de lave. Découverte diurne de la terrasse 1 et des différents points d'observation sur les lacs de lave. Explications scientifiques sur l'activité éruptive du volcan Masaya dans l'attente du crépuscule et observation nocturne du lac de lave. Dîner pique-nique au fond du cratère face au lac de lave. Temps à disposition pour observation et prises de vue photo et vidéo aux différents spots sécurisés. Si possible nuit dans le cratère et remontée vers la surface en tyrolienne tôt le lendemain matin.

IMPORTANT !

Cette activité nécessite un minimum de six participants et huit maximum.

Si les condtions le permettent, continuation de l'observation la nuit pour remonter autour de 5h du matin.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 28

GRANADA - VOLCAN MOMBACHO - GRANADA

Petit déjeuner à l'hôtel, puis départ en minibus pour le volcan Mombacho. Visite de la réserve naturelle du volcan Mombacho qui surplombe la ville de Granada. Déjeuner pique-nique. On ne sait pas exactement à quand remonte sa dernière activité éruptive. Le volcan est recouvert d'une épaisse forêt tropicale où vit une faune abondante. Tour de son cratère et halte au mirador de "Las Pumas", merveilleux point de vue sur la ville de Granada et "Las Isletas".

Route pour Managua et installation à l'hôtel proche de l'aéroport ou retour à l'hotel à Granada. Dîner au restaurant et nuit à l'hôtel. Tranfert vers l'aéroport très tôt le lendemain.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 29

MANAGUA - MIAMI - PARIS

Transfert en minibus très tôt le matin vers l'aéroport et petit déjeuner à sac préparé par l'hôtel. Vol Managua - Miami (CORRESPONDANCE AUTONOME à Miami: veuillez récupérer votre bagage, sortir de la zone de transit et vous presenter au comptoir d'enregistrement de la compagnie UNITED ou LUFTHANSA pour enregistrer vos bagages jusqu'à la destination finale) puis vols Miami - Paris CDG. Repas servis à bord et nuit en vol.

Nuit : Avion

Repas inclus : Petit déjeuner

©Aventure et Volcans

JOUR 30

ARRIVEE A PARIS

Arrivée à Paris CDG.
Fin de nos services.

Nuit : Non spécifié

Repas inclus : Aucun

Remarque : L'itinéraire est donné à titre indicatif et peut être modifié suivant les conditions météorologiques ou géopolitiques, l'activité volcanologique ou autres imprévus. L'accès aux volcans est quant à lui soumis aux autorisations des autorités locales. Aventure et Volcans, ses accompagnateurs et guides locaux sont les seuls décisionnaires pour modifier le programme et mettront toujours tout en œuvre pour apporter les meilleures solutions. Les surcoûts éventuels générés par ces imprévus ne sont pas pris en charge par Aventure et Volcans.

©Aventure et Volcans

DATES ET PRIX

À partir de €

Remise inscription anticipée non applicable.

©Aventure et Volcans

DETAIL DES PRIX

Le prix comprend	
L'ensemble des vols prévus au programme, au départ de Paris.	
Les taxes aériennes (susceptibles d'être réajustées).	
L'ensemble des transferts et traversées prévus au programme.	
L'ensemble des hébergements prévus au programme, base 2 personnes par chambre.	
Les repas inclus tels que détaillés dans le programme (dont certains en cours de vol prévus par les compagnies aériennes).	
L'encadrement par un accompagnateur français ou local francophone d'Aventure et Volcans du J1 au J30 ou l'encadrement par des guides locaux francophones à chaque étape de votre itinéraire.	
Les visites et activités payantes prévues au programme, et les guides locaux lorsque nécessaires (sauf visites signalées optionnelles).	
L'assistance à l'embarquement à l'aéroport de Paris le jour 1 (sauf plans de vols particuliers).	
4 nuit(s) Avion	
2 nuit(s) Bivouac	
2 nuit(s) Gîte	
21 nuit(s) Hôtel	
27 petit(s) déjeuner	
11 déjeuner(s)	
14 diner(s)	
Le prix ne comprend pas	
Les repas non inclus dans le programme.	
Taxes de sécurité à payer à l'aéroport de Jakarta : 500.000IDR (environ 30EUR)	
Le formulaire Esta, obligatoire pour le passage de douane aux USA, à remplir en ligne (21$US).	
Le formulaire eVisitor Australia, gratuit pour la plupart des passeports Européens. Si. vous n'êtes pas eligible à ce dernier il faudra remplir le formulaire ETA (20$AU) via l'application smartphone ETA Australian App.	
Le formulaire NZeTA est obligatoire pour tout visiteur européen pour un séjour de 1 à 90 jours et il est valable pour 2 ans (5 ans en certains cas). Le cout est de 23NZD (sur l'application smartphone officielle le cout passe à 17NZD). Taxe touristique "IVL" (35NZD) - demandée à la fin du formulaire NZeTA.	
La taxe d'entrée aux Galapagos (125 $US en trois paiements de 5$, 20$ et 100$).	
Les taxes sur les vols intérieurs au Vanuatu (environ 10€).	
Entrée au volcan Yasur (environ 40EUR).	
Les taxes de séjours perçues par certains hôtels en Equateur (0.5 à 2 $US par chambre et par nuit, environ 5 $US par chambre pour l'ensemble du séjour).	
Au Nicaragua, les taxes d'entrée (10 $US) et taxe de sortie (10 $US).	
Les boissons.	
L'eau minérale.	
Les pourboires aux équipes locales.	
Les visites facultatives et extras personnels.	
La surcharge carburant en cas de réajustement des taxes aériennes.	
Options	
Assurance multirisques 4,5% du montant du voyage.	

©Aventure et Volcans

Chambre d'hôtel individuelle : +1450€. Non applicable sur tout autre type d'hébergement. Obligatoire s'il n'y a pas de possibilité de partage de chambre.	
Si vous voyagez seul, vous pouvez demander une chambre à partager (chambre de 2, valable uniquement dans les hôtels). Dans ce cas, supplément chambre d'hôtel individuelle réduit facturé si pas de possibilité de partage de chambre : 725 €.	
Survol en avion Cessna du volcan Sakurajima: entre 20.000 et 30.000JPY par personne (à regler sur place)	
Descente en tyrolienne dans le cratère du volcan Masaya : 1690EUR (option en supplément)	
Survol de White Island en Nouvelle Zélande en avion Cesna : environ 260$NZ par personne.	
Survol dans le Parc du Tongariro en Nouvelle Zélande (140NZD à 410NZD par personne en fonction de la durée du vol choisie (15 à 65 minutes) et de la taille de l'appareil (avion cessna ou hélicoptère)	
CALCULER VOTRE BUDGET	

©Aventure et Volcans

Indonésie

FORMALITÉS :

Passeport valide 6 mois après le retour.

Les ressortissants français sont exemptés de Visa depuis juillet 2015 si la durée de leur voyage est inférieure à 30 jours.

Taxes de sécurité pour l'entrée en Indonésie : 500.000IDR (environ 30EUR) à payer soit à votre arrivée à l'aéroport de Jakarta soit vous avez la possibilité de demander un 'eVisa' en ligne avant votre départ en cliquant ici. (Copie de passeport en format JPEG ou PNG)

A noter : quelques cas de douaniers indélicats ont été signalés. S'ils vous obligent à vous acquitter de la somme de 35 USD, notez leur nom, le numéro de guichet, l'heure et la date et transmettez les à votre accompagnateur qui pourra engager un recours.

A noter si vous voyagez avec une personne mineure :

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017.

Cette disposition concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

PHARMACIE ET SANTE:

Nous disposons d'une pharmacie de base, mais nous vous recommandons d'apporter vos médicaments personnels, ainsi que vos protections solaires et anti-moustiques.

A prévoir :

- Pansements et compeed.
- Biafine.
- Médicaments pour le mal de mer éventuellement si vous êtes sensibles au mal de mer (peu de risques de mal de mer sur les speed boats si vous faite le un voyage Java des volcans, Transindonnesienne et De l'île de Krakatau à Bali).
- Traitement antipaludéen : consultez les recommandations de l'institut Pasteur. Fortement recommandé pour la traversée de l'île de Sumatra.

Nous vous conseillons de consulter votre médecin traitant avant votre voyage, et de vous assurer être à

jour de vos vaccinations.

LANGUE PARLEE :

La langue officielle en Indonésie est l'indonésien (bahasa Indonesia). Il existe néanmoins environ 700 langues toujours parlées dans ce pays, l'un des plus riches du monde à cet égard.

CLIMAT :

A Java, Bali, Flores et aux Célèbes : climat tropical chaud et humide mais agréable en bordure de mer et en altitude. Meilleure période d'avril à novembre.

A Sumatra, climat équatorial chaud et humide, avec des pluies toute l'année. Meilleure période de février à mai.

DECALAGE HORAIRE :

5 heures de plus à Java et Sumatra (6h de plus en hiver).

6 heures de plus à Bali, Flores et Sulawesi (7h de plus en hiver).

7 heures de plus aux Moluques (8h de plus en hiver).

MONNAIE :

1€ = 16.447IDR (Rupies) au 15/07/2023

Emmener des Euros à changer sur place (billets en bon état) ou effectuer des retraits par CB dans les "bankomat" sont les meilleures solutions. Les cartes Visa et Mastercard sont acceptées presque partout en ville. Sur Sumatra et aux Moluques, retraits d'argent difficiles car moins de distributeurs.

ELECTRICITE :

Prises 220V identiques aux prises françaises.

SOUVENIRS :

Que rapporter d'Indonésie?

- kriss (poignards traditionnels)
- ikats (tissus colorés)
- batiks
- sculpture sur bois

BIBLIOGRAPHIE :

- D'un volcan à l'autre, les aventures d'un chasseur de lave, Guy de Saint-Cyr, La Martinière, 2014 : trouvez un libraire près de chez vous sur placedeslibraires.fr. Aussi disponible sur Fnac.com et Amazon.
- « Javanaises », Umar Khayam, Ed. Philippe Picquier 1992,
- « Pusaka arts d'Indonésie » Ed. du pacifique 1990,

- La côte de poivre de Brau de Saint-Pol Lias,
- « Indonésie » Ed. Lonely Planet - guide,
- Sumatra - Java - Bali, 3 guides en anglais Ed. Periplus (passionnant),
- « 25 ans sur les volcans du monde », H. Tazieff - F. Nathan,
- « BALI » guide Gallimard (Bibliothèque du voyageur),
- GEO magazine Spécial INDONESIE n° 225,
- Cartes Nelles Maps Indonésien,
- Parlons Manadonais de Chrisvivaug Lasut, editions L'harmattan,
- « L'Anthropologie n'est pas un sport dangereux », Nigel Barley, Ed. Rivages/Payot,
- « Contes d'Indonésie », Zorica Dubovska, Ed. Gründ,
- « Empire d'Orient », Norman Lewis, Ed. Olizane,
- « Ma Tête à couper », Ida Pfeiffer, Ed. Phoebus,
- « Batik Ikat », Bedvich Forman, Ed. Cercle d'Art,
- « La Demeure des Esprits », Tobias Shneebaum, Ed. Terres d'Aventure.

Nouvelle-Zélande

FORMALITÉS :

Vous devez être en possession d'un passeport valide 3 mois après votre retour.

Un formulaire NZeTA est obligatoire pour tout visiteur européen pour un séjour de 1 à 90 jours et il est valable pour 2 ans (5 ans en certains cas). Le cout est de 23NZD et vous pourrez acceder au formulaire en cliquant ici (sur l'application smartphone officielle le cout passe à 17NZD) on vous demandera également une taxe touristique "IVL" (35NZD)

A noter si vous voyagez avec une personne mineure :

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017.

Cette disposition concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

A noter si vous voyagez avec une personne mineure :

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017.

Cette disposition concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

PHARMACIE ET SANTE:

Nous disposons d'une pharmacie de base, mais nous vous recommandons d'apporter vos médicaments personnels, ainsi que vos protections solaires et anti-moustiques.

Nous vous conseillons de consulter votre médecin traitant avant votre voyage, et de vous assurer être à jour de vos vaccinations.

LANGUE PARLEE :

La langue officielle en Nouvelle Zélande est l'anglais.

DECALAGE HORAIRE :

10 heures de plus en été.

MONNAIE :

La monnaie en Nouvelle-Zélande est le dollar Néo-Zélandais. 1€ = 1,81NZD au 15/07/2023

SOUVENIRS :

Que rapporter de Nouvelle-Zélande?

- Maillot des redoutables "all-blacks".
- Bijoux
- Jade (collier Maori)
- Poteries
- Lainages
- Artisanat Maori
- Artisanat du cuir

Japon

FORMALITÉS :

Vous devez être en possession d'un passeport valide 6 mois après votre retour.

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15

janvier 2017.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

PHARMACIE ET SANTE:

Nous disposons d'une pharmacie de base, mais nous vous recommandons d'apporter vos médicaments personnels, ainsi que vos protections solaires et anti-moustiques.

A prévoir :

- Antibiotique large spectre.

Nous vous conseillons de consulter votre médecin traitant avant votre voyage, et de vous assurer être à jour de vos vaccinations.

LANGUE PARLEE :

La langue officielle au Japon est le Japonais (très peu de japonais parlent anglais).

CLIMAT :

Climat océanique tempéré et humide.

DECALAGE HORAIRE :

8 heures de plus.

MONNAIE :

La monnaie au Japon est le Yen : 1€ = 157JPY au 15/07/2023.

100JPY = 0,63€

SOUVENIRS :

Que rapporter du Japon?

- Sandales en bois
- Kimono (femme) ou Yukata (homme)
- Cerfs-volants
- Masques de théâtre
- Matériel de calligraphie
- Poteries
- Perles
- Estampes
- Eventails
- Jeux de go
- Bols et baquettes traditionnels
- Appareils électroniques

BIBLIOGRAPHIE :

- Le voyage au Japon : Patrick Beillevaire
- Japon : Teresa Perez et Tibor Bognar
- Le grand guide du Japon : Dorothée de Boisseson (Gallimard)
- Le Japon que j'aime : Danielle et Yves Mahusier (Solar)
- Le Japon de japonais : Philippe Pons (Levi)

Vanuatu

FORMALITÉS :

Passeport valable six mois après le retour. Pas de visa pour les Français. Pour les autres nationalités, il est indispensable de se renseigner auprès des services consulaires.

A noter si vous voyagez avec une personne mineure :

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017.

Cette disposition concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

 ©Aventure et Volcans

- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

PHARMACIE ET SANTE:

Nous disposons d'une pharmacie de base, mais nous vous recommandons d'apporter vos médicaments personnels, ainsi que vos protections solaires et anti-moustiques.

A prévoir :

- Remède pour infection urinaire
- Pansements et compeed.
- Immodium, Ercefluril
- Micropur
- Biafine
- Antibiotique large spectre conseillé.
- Relativement peu de moustique, mais le paludisme est présent. Prévoir un anti-palu.

Nous vous conseillons de consulter votre médecin traitant avant votre voyage, et de vous assurer être à jour de vos vaccinations.

LANGUE PARLEE :

Rapporté à son nombre d'habitants, le Vanuatu, où l'on ne recense pas moins de 108 langues locales, est le pays qui possède la plus importante densité linguistique du monde. Il possède trois langues officielles : le français et l'anglais, langues coloniales, et le bichelama, langue locale à base d'anglais.

CLIMAT :

Très agréable. Température moyenne : 25°. Climat tropical.

Température de l'eau entre 25 et 29°.

Il peut faire froid la nuit dans la caldeira d'Ambrym.

En principe peu de pluie entre avril et fin Novembre : saison sèche mais possibilité de très gros orages dans la caldeira d'Ambrym.

DECALAGE HORAIRE :

11 heures de plus.

ELECTRICITE :

Adaptateur nécessaire (2 fiches plates en V inversé + dans certains cas 1 fiche plate centrale).

DRONE :

Pour être importés au Vanuatu, les drônes doivent être enregistrés et déclaré à la douane. Le détail de la procédure est disponible ici : https://drone.vu.

MONNAIE :

Possibilité de change (€ ou US$) et retrait à Port Vila uniquement.

La monnaie locale est le Vatu : 1€ = 127 vt au 15/07/2023

SOUVENIRS :

Que rapporter du Vanuatu ?

- Mini-tambour
- Sculpture
- Plats à Kava
- Petits paniers tressés

BIBLIOGRAPHIE :

- D'un volcan à l'autre, les aventures d'un chasseur de lave, Guy de Saint-Cyr, La Martinière, 2014 : trouvez un libraire près de chez vous sur placedeslibraires.fr. Aussi disponible sur Fnac.com et Amazon.
- « LA DERNIERE ILE » de Joël BONNEMAISON.
- « GENS de MOTLAV » de Bernard Vienne CTSTCM.
- « La Mission Catholique aux Nouvelles Hébrides » par Mgr Victor Douceré.
- Broché.
- « Ululan, les sables de la mémoire » de J.Pierre Cabane edi. Grains de sable.
- « volcans et éruptions » de M. KraftHachette 1985.
- Raga de JMG Le Clézo

Equateur

FORMALITÉS :

Passeport à lecture optique ou Passeport biométrique, valide 6 mois après le retour.

Veuillez faire parvenir une copie de votre passeport à Aventure et Volcans lors de votre inscription.

Attention, en cas d'escale à un aéroport américain, ce qui est souvent le cas : Passeport à lecture optique (délivré avant le 26 octobre 2005), passeport électronique (délivré à partir de 2006, date précise variable selon les départements) ou passeport biométrique (délivrés à partir de 2009).

Depuis le 12 janvier 2009, l'autorisation ESTA vous dispense des formalités de visa pour les Etats-Unis (sous réserve que vous soyez doté d'un passeport électronique ou biométrique). L'autorisation ESTA est obligatoire et est à compléter sur internet avant votre départ (obligation de nous en faire parvenir une copie). L'accès au site est facturé 21$:

https://esta.cbp.dhs.gov/esta

Depuis janvier 2016, les ressortissants français ne peuvent plus bénéficier de l'exemption de visa, s'ils se sont rendus en Iran, en Irak, en Syrie, au Yemen, en Lybie, en Somalie ou au Soudan, depuis le 1er mars 2011 (cette liste peut être étendue à tout moment, il vous appartient de vous en tenir informés). Si vous êtes dans ce cas et que nous en sommes informés dès votre inscription, nous pourrons étudier pour vous un plan de vol évitant les Etats-Unis.

Retrouvez tous les détails concernant les formalités d'entrée aux Etats-Unis pour les français sur la page de notre site Internet qui y est consacrée :

http://www.aventurevolcans.com/fr/page/18

Important : si vous avez un passeport étranger, assurez-vous de la validité de votre passeport aux Etats-Unis.

Formalités d'embarquement : en cas de passage par les Etats-Unis, les appareils électoniques emportés en bagage à main peuvent être controlés et doivent pouvoir être sortis de leur housse et allumés. Dans le cas contraire, ils peuvent être refusés. Attention donc à ne pas partir avec des batteries déchargées...

A noter si vous voyagez avec une personne mineure :

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017.

Cette disposition concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

PHARMACIE ET SANTE:

Nous disposons d'une pharmacie de base, mais nous vous recommandons d'apporter vos médicaments personnels, ainsi que vos protections solaires et anti-moustiques.

A prévoir :

- Patch ou comprimés pour le mal de mer pour les Galapagos
- Anti-diarrhéique

Nous vous conseillons de consulter votre médecin traitant avant votre voyage, et de vous assurer être à jour de vos vaccinations.

LANGUE PARLEE :

La langue officielle en Equateur est l'Espagnol.

CLIMAT :

En Equateur : climat chaud toute l'année, mais il peut faire froid en altitude. Saison sèche de juin à octobre.

Aux Galapagos : Climat agréable mais variable suivant les années.

De janvier à mai, mer calme et vent faible (saison de la ponte des tortues, iguanes, pingouins).

Peu de pluie de décembre à juin.

Température entre 19 et 26 °.

DECALAGE HORAIRE :

Moins 7 heures en été, moins 6 heures en hiver. Pour les îles Galapagos il faut enlever 1 heures de plus.

ELECTRICITE :

Adaptateur nécessaire (2 fiches plates verticales et parallèle + dans certains cas 1 fiche ronde centrale).

DRONES :

L'usage et l'importation de drones sont interdits aux Galapagos.

MONNAIE :

En Equateur, la monnaie est le Dollars américain (1€=1.07$ au 01/09/2023). Emporter des petites coupures car ils ne rendent pas toujours la monnaie.

SOUVENIRS :

Que rapporter d'Equateur ?

©Aventure et Volcans

- Bijoux en argent,
- Objets en bois,
- Tapis,
- Ponchos,
- Lainages,
- Chapeaux,

- Cuirs,
- Café biologique local.

BIBLIOGRAPHIE :

- Galapagos, paradis de l'Equateur de Alain Pons et Christine Baillet (Broché),
- Galapagos : Nées du feu et de la légende de Marc Fasol (Relié),
- Les nombreux livres de Christian ZUBER,
- « archipel des galapagos » de Pierre Constant,
- Les veines ouvertes d' L'Amérique Latine de Eduardo Gale ano,
- L'homme de Quito de Jorge Icaza,
- Le vieux qui lisait des romans d'amour de Luis Sepulveda.

Nicaragua

FORMALITES :

Passeport biométrique, valide 6 mois après le retour.

_____

Mesures liées à la pandémie de COVID-19:

Le ministère nicaraguayen de la Santé (MINSA) demandera comme mesures protocolaires pour les voyageurs internationaux, un résultat négatif de test PCR, avec une validité maximale de 72 heures, avant l'entrée dans le pays (validité de 96 heures avant l'entrée dans le pays si les voyageurs viennent d'Asie, d'Afrique ou d'Océanie (pour ceux qui ont reçu leur vaccin COVID, le test PCR est toujours obligatoire).

Avant le voyage :
Les voyageurs se rendant au Nicaragua (par voie aérienne ou terrestre) doivent envoyer les informations relatives à leur voyage (nom du passager, code de réservation du vol, date de naissance, numéro de passeport et date d'expiration) et le résultat du test PCR à :

- la compagnie aérienne ou à l'agence de voyage avec laquelle vous voyagez

- aux autorités nicaraguayennes chargées de l'immigration aux adresses suivantes:

solicitudes@migob.gob.ni et direccionconsular@migob.gob.ni

Il est aussi impératif de remplir le formulaire en ligne sur le site web suivant :

https://solicitudes.migob.gob.ni/

_____

Attention, en cas d'escale à un aéroport américain, ce qui est souvent le cas :

Depuis le 12 janvier 2009, l'autorisation ESTA vous dispense des formalités de visa pour les Etats-Unis

(sous réserve que vous soyez doté d'un passeport électronique ou biométrique). L'autorisation ESTA est obligatoire et est à compléter sur internet avant votre départ. L'accès au site est facturé 21$:

https://esta.cbp.dhs.gov/esta

Depuis janvier 2016, les ressortissants français ne peuvent plus bénéficier de l'exemption de visa, s'ils se sont rendus en Iran, en Irak, en Syrie, au Yemen, en Lybie, en Somalie ou au Soudan, depuis le 1er mars 2011 (cette liste peut être étendue à tout moment, il vous appartient de vous en tenir informés). Si vous êtes dans ce cas et que nous en sommes informés dès votre inscription, nous pourrons étudier pour vous un plan de vol évitant les Etats-Unis.

Retrouvez tous les détails concernant les formalités d'entrée aux Etats-Unis pour les français sur la page de notre site Internet qui y est consacrée :

http://www.aventurevolcans.com/fr/page/18

Important : si vous avez un passeport étranger, assurez-vous de la validité de votre passeport aux Etats-Unis.

Formalités d'embarquement : les appareils éléctoniques emportés en bagage à main peuvent être controlés et doivent pouvoir être sortis de leur housse et allumés. Dans le cas contraire, ils peuvent être refusés. Attention donc à ne pas partir avec des batteries déchargées...

Dispositions Fièvre Jaune :

Le Ministère de la Santé nicaraguayen (MINSA) met en place la résolution ministérielle n ° 18-2017 du 17 janvier 2017, qui établit la nécessité de présenter un certificat international de vaccination contre la fièvre jaune, pour tous les voyageurs :

a) Qui viennent d'une zone pour laquelle l'OPS / OMS a déterminé qu'il existe un risque de transmission active de cette maladie, comprenant les pays suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyane française, Panama, Paraguay, Pérou , Le Venezuela et le continent africain, à l'exception de la République démocratique du Congo, de la Tanzanie, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la Somalie.

b) Qui ont visité les pays mentionnés ci-dessus dans les 30 jours précédant le voyage au Nicaragua.

Le certificat international de vaccination contre la fièvre jaune doit être délivré par les autorités sanitaires compétentes du pays d'origine au moins dix jours avant le voyage au Nicaragua.

Les personnes voyageant en transit à travers un pays sur la liste pour une transmission active ne sont PAS tenues de présenter un certificat de fièvre jaune - mais doivent montrer la preuve qu'elles étaient en transit seulement.

Les personnes qui ont visité un pays à risque de transmission active et qui ont quitté le pays depuis plus de 30 jours et qui n'ont pas présenté de symptômes de la maladie ne sont PAS tenues de présenter un certificat de fièvre jaune.

A noter si vous voyagez avec une personne mineure :

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017.

Cette disposition concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

PHARMACIE ET SANTE:

Nous disposons d'une pharmacie de base, mais nous vous recommandons d'apporter vos médicaments personnels, et protection moustique et solaire :

- Médicaments contre la diarrhée,

- Traitement antipaludéen recommandé.

Nous vous conseillons de consulter votre médecin traitant avant votre voyage et de vous assurer d'être à jour de vos vaccinations.

LANGUE PARLEE :

La langue nationale au Nicaragua est l'Espagnol.

CLIMAT :

Climat tropical agréable du mois de novembre au mois de mars. Possibilité de pluie même pendant la période sèche.

Température sur la côte : 25° - 30°C.

Température fraîche en altitude lors de certaines randonnées.

DECALAGE HORAIRE :

7 heures de moins en hiver, 8 heures de moins en été.

ELECTRICITE :

Adaptateur nécessaire (2 fiches plates verticales et parallèle + dans certains cas 1 fiche ronde centrale).

MONNAIE :

La monnaie locale au Nicaragua est le Cordoba (1€ = 39 Cordoba au 15/07/2023), mais il est possible de payer avec des dollars américains. Il est recommandé d'emporter des petites coupures (5, 10 et 20 $) car il est difficile de payer avec des billets de 50 $ ou 100 $.

Attention ! Pas d'euros, seul quelques banques dans le pays changent la monnaie européenne…

Très nombreux distributeurs automatiques permettant de retirer facilement des Cordobas avec tous types de cartes de crédits.

POURBOIRES OU « PROPINA » :

En Amérique Centrale, comme dans tout le continent américain, les pourboires ou « propina » sont monnaie courantes et font partie de la culture du pays. Le pourboire ne revêt, à aucun moment, un caractère obligatoire : Le pourboire est une manière supplémentaire de marquer sa satisfaction, c'est une récompense, il doit récompenser une qualité de service. (Si le service est mauvais, il n'y a pas de pourboire!). A l'hôtel, il est d'usage de laisser un pourboire à la personne qui porte vos sacs jusqu'à votre chambre (comptez 2$ par sac), en circuit pensez à récompenser les guides locaux qui peuvent intervenir ponctuellement durant le circuit (comptez entre 5$ et 10$ par visite et par personne). Ce geste de remerciement, auquel chacun participe selon sa satisfaction, est toujours très apprécié.

SOUVENIRS :

Que rapporter du Nicaragua ?

- Vêtements d'été (robes, t-shirts, chemises) et accessoires (écharpes, chapeaux) de couleurs vives
- Reproductions d'œuvres ou d'objets précolombiens sont aussi de beaux cadeaux à s'offrir.
- Artisanat en bois et en cuirs peuvent constituer des souvenirs d'intérêt.
- Peintures d'artistes locaux.
- Café, moulu ou en grains, en liqueur ou en essence.
- Le papier fait à partir de feuilles de bananier, de caféier et de tabac.

BIBLIOGRAPHIE :

- Guide Ulysse du Nicaragua
- Carte du Nicaragua "International Travel Maps au 1/750.000
- Roman : Vie Perdue, Ernesto Cardenal

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Retrouvez plus d'infos, et notamment vos formalités, dans nos rubriques consacrée aux destinations Japon, Indonésie, Vanuatu, Nouvelle Zélande, Nicaragua.et Equateur.

FORMALITÉS (AVANT VOTRE DéPART):

INDONESIE (optionnel en ligne): taxes de sécurité pour l'entrée en Indonésie : 500.000IDR (environ 30EUR) possibilité de demander un 'eVisa' en ligne avant votre départ en cliquant ici. (Copie de passeport en format JPEG ou PNG)

AUSTRALIE (obligatoire): le formulaire eVisitor Australia, obligatoire pour le passage de frontiere en Australie (correspondance entre les destinations Indonésie et Vanuatu) gratuit pour la plupart des passeports Européens. Cliquez ici pour acceder au formulaire. Il faudra créer un compte ImmiAccount avant de remplir le formulaire. Si on est pas eligible à ce dernier il faudra remplir le formulaire ETA (20$AU) via l'application smartphone ETA Australian App.

NOUVELLE ZELANDE (obligatoire): le formulaire NZeTA est obligatoire pour tout visiteur européen pour un séjour de 1 à 90 jours et il est valable pour 2 ans (5 ans en certains cas). Le cout est de 23NZD et vous pourrez acceder au formulaire en cliquant ici (sur l'application smartphone officielle le cout passe à 17NZD). Au moment du paiement on vous demandera également une taxe touristique "IVL" (35NZD).

U.S.A. (obligatoire): le formulaire Esta, obligatoire pour le passage de douane aux USA, à remplir en ligne (21$US). Cliquez ici pour acceder a formulaire officiel en ligne.

NICARAGUA : formulaire d'entrée dans le pays et authorisation à descendre dans le cratère du volcan Masaya en tyrolienne. Aucune action nécessaire de votre coté: Roxana, notre correspondante pour l'Amérique Centrale, s'occupera de faire les demandes pour vous et elle vous contactera si besoin d'informations.

ASSURANCE :

Vous devez obligatoirement être munis d'une assurance assistance et rapatriement. Si vous êtes déjà couvert par une telle assurance, veuillez nous faire parvenir une attestation sur laquelle doit figurer le numéro de contrat ainsi que le numéro de téléphone (en cas d'accident).

Nous vous recommandons par ailleurs de veiller à être assurés pour les imprévus : annulation de voyage, interruption de séjour, frais de recherche, bagages...

Nous vous proposons en partenariat avec ASSURTRAVEL une assurance multirisques dont le détail des garanties sont disponibles sur simple demande.

GROUPE :

De 6 à 10 participants.

ENCADREMENT :

Accompagnateur local francophone ou français.

HÉBERGEMENT :

- Hôtels confortables, base deux personnes par chambre.
- Bungalows rustiques sur Tanna (Vanuatu), sans eau ni électricité.
- Bivouac sur l'île de Krakatau ou de Rakata (face au Krakatau)

NOURRITURE:

- Le plus souvent à l'hôtel ou au restaurant le soir.
- Petits restaurants typiques à midi.
- Repas pique-nique pendant les randonnées.

- Repas libres au restaurant ou achat de pique-nique

TRANSPORT :

Transport terrestre :

- Minibus avec chauffeur en Indonésie.
- Pick-up avec chauffeur au Vanuatu.
- Minibus de location conduit par le guide en Nouvelle Zélande.
- Véhicule de location conduit par l'accompagnateur au Japon pour l'observation nocturne au Sakurajima.
- Minibus avec chauffeur pour les transferts aéroport aux Galapagos.

Navigation :

- Petits bateaux de tourisme pour les traversées au Galapagos.

Vols internationaux :

- Billet 'Tour du Monde' avec STAR ALLIANCE ou ONE WORLD, AirVanuatu pour les trajets Sydney - Port Vila.

Vols locaux :

- Air Vanuatu
- All Nippon Airways

Les horaires des vols internationaux inclus dans nos prestations peuvent le plus souvent vous être communiqués dès votre inscription. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés par la compagnie à tout moment et ne sont donc pas contractuels. Aventure et Volcans ne peut être tenu pour responsable de ces modifications, notamment lorsqu'elles occasionnent la perte de billets de pré ou post-acheminements réservés par vos soins. Nous vous conseillons à cet égard d'opter pour des billets échangeables et remboursables et, si vous faites le choix contraire, de bien vous assurer au préalable que votre voyage a bien dors et déjà réuni le nombre minimum de participants pour être garanti.

BAGAGES :

1 bagage de 20kg par personne autorisé pour le voyage en avion + 1 bagage à main de 50cm x 35cm x 20cm.

ATTENTION : Bâtons télescopiques, masques à gaz, couteau, briquet, dentifrice, gel et liquide à mettre dans vos bagages en soute.

PORTAGE :

Pas de portage, hormis un petit sac à dos avec vos affaires personnelles pour la journée (K-way, boisson, appareil photo et pique-nique).

EQUIPEMENTS :

Au Vieux Campeur

Notre partenaire pour vos équipements, les magasins au Vieux Campeur, la référence pour tous vos voyages trekking sur les volcans actifs.

Quelques conseils au sujet de l'équipement

Bagages :

- Un sac de voyage en toile (pas de valise)
- Un petit sac à dos pour les balades (35 litres environ)

Tête :

- Un bonnet
- Chapeau ou casquette
- Lunettes de soleil
- Un foulard ou un cheich

Buste :

- Une cape de pluie
- Une veste imperméable type gore-tex
- Une polaire chaude ou un pull de randonnée
- Un ou deux tee-shirts respirants à manches longues (idéalement blancs pour les pays chaud)
- Tee-shirts ou chemises

Jambes

- Un pantalon confortable pour randonner (éviter les jeans)
- Un pantalon de rechange
- Un ou deux shorts
- Un sur-pantalon imperméable

Pieds

- Une bonne paire de chaussures de randonnée à tige montante.
- Une paire de guêtres ou stop tout (facultatif mais pratique pour éviter que la cendre volcanique ne pénètre dans les chaussures notamment au volcan Yasur)
- Plusieurs paires de chaussettes de randonnée
- Une paire de tennis ou chaussures en toile

Divers :

- Un sac à viande ou drap de soie pour les nuits en bivouac ou en gîte rustique au Vanuatu
- Une lampe frontale ou de poche, plus une autre lampe de secours, avec piles alcalines et ampoules de rechange pour les randonnées nocturnes. Il est indispensable d'avoir 2 lampes de bonne qualité.
- Bâtons de marche télescopiques (facultatifs)
- Une gourde
- Un sifflet
- Couteau de poche
- Barres énergétiques pour les ascensions (facultatives)
- Un réveil ou téléphone portable
- Sacs plastiques ou sacs poubelle pour protéger vos affaires de la pluie

Toilette et pharmacie :

- Un maillot de bain et une petite serviette
- Crème solaire
- Protection anti-moustique (possibilité d'en acheter sur place pour un produit plus adapté)
- Trousse de toilette
- Pharmacie personnelle
- Papier toilette et/ou lingettes

Sécurité :

- Un casque de protection type escalade ou spéléo, montagne ou même chantier si sangles de maintien

- Une paire de gants type jardin (pour se protéger du sol volcanique coupant et abrasif en particulier dans le cratère du volcan Masaya au Nicaragua)
- Un masque à gaz (en vente à 45€ chez Aventure et Volcans). Filtrage : gaz et vapeur organique, gaz et vapeur anorganique et acide (chlore, sulfure d'hydrogène, cyanure d'hydrogène), anhydride sulfureux, chlorure d'hydrogène, dioxyde de soufre, ammoniaque. **Cartouches filtrantes A1B1E1K1 (2 jeux necessaires si vous participez à la descente dans le cratère du volcan Masaya)**

PHOTO :

Pour les prises de vue photo et vidéo d'éruptions :

Un appareil photo numérique conseillé avec :

- 1 téléobjectif et 1 grand angle
- 1 trépied, indispensable pour les prises de vues nocturnes
- Flash pour les premiers plans
- 1 ou plusieurs adaptateurs de prise électrique internationale
- Batteries de rechange
- Filtre de protection pour objectif

ATTENTION, les drones sont interdits aux Galapagos et au Nicaragua.

IMPORTANT - NICARAGUA:

DRONES : Il est interdit d'introduire un drone au Nicaragua sans autorisation (autorisation que nous n'avons jamais pu obtenir). Tout contrevenant s'expose à des suites pénales dans le pays et à la destruction du drone par les autorités locales.

JUMELLES : malheureusement jumelles et longue-vue sont considérées comme "équipement militaire" dans le pays et sont interdites. Le contrevenant s'expose à la confiscation du matériel par les autorités locales lors du contrôle douanier à l'aéroport ou à la douane terrestre.

©Aventure et Volcans

NIVEAUX DE DIFFICULTE

Difficulté globale du voyage : Facile

Approche et observation du volcan Krakatau : Modéré

Ascension du volcan Yasur : Facile

Altitude max de la rando : 365m Temps de marche aller-retour : 3h Dénivelé : + 100m, - 100m

Visite de les îles Lobos et Dormido : Facile

Visite de l'île Santa Cruz : Facile

Volcan Masaya J2 : Facile

Altitude max de la rando : 635m Temps de marche aller-retour : 3h00 Dénivelé : + 150m, - 150m

Descente en tyrolienne dans le cratère du volcan Masaya : Soutenu

Conditions Generales de ventes

Le Carnet de Voyage d'Aventure et Volcans constitue l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant sur votre contrat de vente, les caractéristiques, conditions de vente et les prix du voyage tels qu'indiqués dans le Carnet de Voyage de Aventure et Volcans, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

Le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 48 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9,

R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9,

R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les

informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Champ d'application :

Les présentes conditions de vente s'appliquent aux relations d'Aventure & Volcans avec l'ensemble des acheteurs. Il est précisé que les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Tourisme ci-dessus reproduits ne concernent pas les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. En conséquence, les dispositions des conditions de vente qui visent ces articles ne s'appliquent pas à ces mêmes opérations.

Des voyages forfaitaires :

Les voyages que nous vous proposons sont des voyages forfaitaires. Ils sont assimilés à des produits finis. Il convient donc de les acheter comme tel en jugeant si les prix sont conformes à vos attentes. Aucune contestation en matière de prix ne sera admise au retour.

Caractéristiques des voyages forfaitaires et durée du voyage :

Dans la mesure le forfait comprend au minimum un hébergement et un transport, les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées, et non du nombre de journées entières. La durée totale du voyage s'entend :

- Du jour du départ à partir de l'heure de convocation à l'aéroport de départ,
- Au jour du voyage retour jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport de retour.

Aussi, nous vous demandons de considérer que le premier jour et le dernier jour sont des jours consacrés au transport et non des jours de séjour, même si votre rendez-vous est très tôt le matin ou très tard le soir.

Formation du contrat :

Le « Carnet de voyage » concernant la destination choisie par les acheteurs constitue l'information préalable visée par l'article R.211-4 du Code du Tourisme susvisé. Elle est obligatoirement remise à ces derniers, préalablement à la conclusion du contrat de vente.

Préalablement à la conclusion du contrat de vente l'acheteur doit attirer l'attention du vendeur sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour de son choix.

Les autres documents publicitaires d'Aventure & Volcans ne sont pas susceptibles d'engager Aventure & Volcans. Toutefois, ils constituent autant de sources d'information pour la bonne réussite des voyages que nous proposons.

La rédaction par Aventure & Volcans du contrat de Vente et son acceptation par l'acheteur sont obligatoires selon les termes de l'article R.211-6 du Code du Tourisme.

Les cocontractants :

Aventure et Volcans

73, cours de la Liberté

B.P. 3154

69406 Lyon

(Métro Guillotière.)

Téléphone : 04 78 60 51 11

Télécopie : 04 78 60 63 22

Courrier électronique : lyon@aventurevolcans.com

Notre site web : www.aventurevolcans.com

et l'Acheteur :

Toute personne majeure qui passe commande ou achète un forfait touristique présenté dans le « carnet de voyage ».

Acheter un voyage :

L'Acheteur peut passer commande en se rendant à l'agence Aventure et Volcans à l'adresse précisée ci-dessus.

Acheter à distance :

Se renseigner sur la disponibilité par téléphone ou par email (lyon@aventurevolcans.com).

Compléter soigneusement le bulletin de préinscription figurant en fin de la brochure Aventure & Volcans. Envoyer ce document complété par courrier à l'adresse ci-dessus.

Ventes numérique :

Compléter le formulaire d'inscription en ligne sur notre site www.aventurevolcans.com.

Les prix :

Tous nos prix sont indiqués en euros (€.) La TVA est comprise.

Prix du transport aérien :

Nos prix sont calculés sur la base d'un prix de référence du transport aérien négocié avec les compagnie sous réserve de disponibilité des vols dans une classe de réservation spécifique. Il est possible qu'au moment de votre réservation, et notamment en cas d'inscription tardive, la classe de référence ne soit plus disponible. Nous vous soumettrons dans ce cas une offre tarifaire incluant un supplément aérien plus ou moins important en fonction des tarifs disponibles à la réservation.

Modalité de paiement :

Les factures sont payables comptant au point de vente d'Aventure & Volcans. Les paiements effectués par d'autres moyens que des espèces sont acceptés sous réserve d'encaissement.

Par carte bancaire :

Carte bleue nationale - Carte Visa - Carte Visa Premier - Visa Platinum - Visa Infinite, et Visa Electron. Seules les cartes émises par des banques établies en France sont acceptées.

Par chèque :

A l'ordre d'Aventure & Volcans. Nous acceptons le règlement par chèques sous réserve d'encaissement.

En espèces :

Nous acceptons un règlement en espèces dans notre agence, dans la limite de 1.000 € maximum par commande.

Absence d'un droit de rétractation :

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L.121-21-8 § 12 du code de la consommation).

Pré-inscription :

Votre inscription sera considérée comme étant définitive à compter de la réception par Aventure & Volcans du contrat de vente daté et signé, dont le retour ainsi que le versement de l'acompte par l'acheteur sont obligatoires.

Au moment de votre inscription définitive, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre une copie du document d'identité que vous utiliserez au moment du voyage organisé par nos soins. En fonction des informations que nous vous confirmeront, Il vous incombera de vérifier sa validité et de le modifier le cas échéant. Nous ne saurions être tenus pour responsable de toute carence de votre part à ce sujet.

Acompte :

Sauf disposition contraire précisée par écrit, Aventure et Volcans reçoit de l'acheteur un acompte égal ou supérieur à 35% du prix total du voyage.

Inscription à moins de 30 jours du départ :

En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, le paiement de la totalité du prix est immédiatement exigible lors de la signature du contrat de vente. Les documents de voyage peuvent alors être remis à l'acheteur à l'aéroport le jour du départ.

Règlement du solde du voyage :

Il sera effectué, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant le départ. Les documents de voyages pourront être remis à l'aéroport le jour du départ. A défaut du paiement complet du prix du voyage à la date convenue, Aventure & Volcans se réserve la possibilité d'annuler le voyage réservé, sans que l'acheteur puisse se prévaloir de cette annulation. Le voyage serait considéré comme annulé du fait de l'acheteur qui serait alors redevable des frais d'annulation applicables.

Remises :

Les réductions ci-dessous précisées ne s'appliquent que pour les achats réalisés directement auprès d'Aventure et Volcans, et qu'aux voyages figurant à notre catalogue. Les voyages "spéciaux", ou les voyages en groupe privatif ne sont pas éligibles.

Une remise de fidélité d'un montant variable, sera définie avant la conclusion du contrat. Elle sera accordée à tout acheteur voyageant avec Aventure et Volcans au minimum trois fois au cours des cinq dernières années.

Une remise de 100€ par personne est accordée à tout voyageur s'inscrivant plus de quatre mois avant le départ (hors Europe et Tour du Monde).

Les remises précisées ci-dessus sont cumulables.

Modification de l'offre préalable du fait du vendeur - avant la conclusion du contrat de vente :

Avant la conclusion de la vente, conformément à l'article R. 211-5 du Code du Tourisme, le vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur son offre préalable, notamment au prix des voyages forfaitaires proposés, de leur contenu ainsi que les prestations de transport, de séjour et d'accompagnement, de l'identité du transporteur aérien, ainsi qu'aux dates d'ouverture et de fermeture des établissements hôteliers proposés.

Ces modifications ne seront pas applicables aux ventes déjà validées. Exception faite des révisions tarifaires résultant de l'application des articles L. 211-12 et R. 211-8 du code du tourisme précisées ci-après.

Modification de l'offre préalable du fait du vendeur - après le départ :

Après le départ, en fonction de certains impératifs locaux, le déroulement de nos programmes est susceptible d'être modifié. Les étapes ou activités inversées ou décalées sans préavis. Aventure & Volcans s'efforcera à fournir l'intégralité des prestations convenues. L'acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnité si la modification est imposée par un cas de force majeure ou pour des raisons tenant leur sécurité. Dans cette hypothèse, Aventure & Volcans se réserve le droit de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre. Les dates ou les horaires convenus pourraient également être modifiés en conséquence.

Modification du fait de l'acheteur après le départ :

L'acheteur ne peut en aucun cas, sauf accord écrit préalable de l'organisateur, modifier le déroulement du voyage contracté. Les frais de modification non autorisés resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié du fait des modifications prive à son entière initiative. Une interruption du voyage et / ou une renonciation à certains services compris dans le forfait ne pourront donner lieu à une demande de remboursement d'aucune sorte.

Révision de prix :

Les prix prévus au contrat peuvent être révisés, après la conclusion du contrat, dans les limites légales des articles L. 211-12 et R.211.8 du Code du Tourisme. En fonction des données économiques suivantes :

- Coût des transports, lié notamment au coût du carburant.
- Redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement ou de débarquement dans les ports et les aéroports. En cas de modification de l'une et/ou l'autre de ces données, la variation sera intégralement répercutée.
- Taux de change appliqués au voyage ou au séjour : lorsqu'une partie des prestations est facturée en monnaie étrangère à Aventure et Volcans, le taux de référence des devises et la part des devises dans le montant du voyage peuvent avoir une incidence sur le prix des voyages.

Tout refus de la part du ou des voyageurs restant inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de leur fait. Les frais d'annulations convenus seront perçus en conséquence.

Les données économiques sont celles indiquées dans le contrat de vente.

Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix du voyage fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une quelconque majoration.

Annulation du fait du vendeur - Après la conclusion du contrat, avant le départ du voyage

Si nous étions contraints d'annuler votre voyage, vous seriez immédiatement informé. Conformément aux dispositions légales en vigueur.

Annulation pour nombre insuffisant de participants :

Nous pouvons être amené à annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis et précisé dans notre carnet de voyages. Cette décision vous sera communiquée par écrit au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue.

Aventure et Volcans vous remboursera les sommes que vous auriez versées sans autres indemnités. Des solutions alternatives vous seront proposées.

Nombre maximum de participants :

Le nombre maximum de participants est précisé dans nos offres de voyages. Il est en général fixé à 12 personnes. Toutefois, le nombre maximum peut être dépassé dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre ou plusieurs autres personnes voyageant avec lui. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage seront strictement identiques de ce fait.

Cession :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit rigoureusement les mêmes conditions pour effectuer le voyage, tant que le Contrat n'a produit aucun effet.

Il doit informer le vendeur par courrier recommandé avec avis de réception. Au plus tard sept jours avant le départ pour les circuits et quinze jours pour une croisière.

Il doit indiquer l'état civil (Nom/Prénom-âge ainsi que les coordonnées complètes du ou des cessionnaires et de justifier que ceux-ci remplissent exactement les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage

Frais de cession :

La cession d'un contrat de voyage entraine des frais supplémentaires variables. Ils seront dus « in solidum » par le cédant et/ou le cessionnaire dès lors que les titres de transport sont émis et que la cession implique une réémission.

Modification du fait de l'acheteur :

Toute modification entre l'inscription à l'un de nos voyages et son départ implique la perception par Aventure et Volcans de frais de dossier d'un montant de 80€.

Annulation du fait de l'acheteur :

Toute demande d'annulation émanant du client devra être envoyée par courrier recommandé avec avis de

réception adressé à : Aventure et Volcans – 73, cours de la Liberté – B.P 3154 69406 Lyon cedex 03 (France.)

La date de réception de la demande d'annulation sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La prime d'assurance, les frais de dossier et les frais de billetterie ne sont pas remboursables.

Annulation du voyage forfaitaire après émission de titres de transport non remboursable :

Afin de pouvoir vous proposer des voyages forfaitaires au meilleur prix possible, nous sommes amenés à acheter en votre faveur, des titres de transport qui, le plus souvent, ne sont ni modifiables, ni remboursables.

Ces billets d'avion seront émis dès la signature du contrat de vente de voyage forfaitaire par les parties. Au plus tard trente jours avant la date de départ.

De ce fait, en cas d'annulation du fait de l'acheteur, le montant total des titres de transport émis seront intégralement dus par l'acheteur et facturées en conséquence.

Annulation des prestations terrestres et autres services :

L'exigence de nos fournisseurs ainsi que les délais de règlement qui nous sont imposés par ceux-ci nous imposent la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

En cas d'annulation du fait de l'acheteur, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date convenue du voyage.

Les assurances souscrites ainsi que les frais consulaires ne sont jamais remboursables.

Barème des frais d'annulation applicables par personne :

- Annulation 60 jours avant le départ ou plus : 200€ au titre des frais d'annulation.
- Annulation de 59 jours à 31 jours avant le départ : 35% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 30 jours à 22 jours avant le départ : 50% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 21 jours à 15 jours avant le départ : 75% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 14 jours à 8 jours avant le départ : 90% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation moins de 8 jours avant le départ : 100% du montant des prestations en fonction du cas.

Annulation du voyage forfaitaire dans le cas ou les titres de transport sont remboursables :

Si les billets d'avion n'étaient pas émis au moment de l'annulation du fait de l'acheteur, ou si les titres de transport s'avèrent remboursables, les frais ci-dessus seraient intégralement perçus selon le barème ci-dessus (application du barême au montant TTC du voyage).

Remboursement des taxes d'aéroport :

En cas d'annulation d'un titre de transport du fait de l'acheteur. Lorsque le billet n'est plus valide, les taxes aéroportuaires sont remboursables dès lors que le billet d'avion réservé a été émis par le vendeur.

Il appartient à l'acheteur d'en faire expressément la demande auprès du vendeur. Dans ce cas, des frais de dossier d'un montant de 20% du prix de taxes d'aéroport seront prélevés par le vendeur. »

Non présentation à l'aéroport le jour du départ :

Si l'acheteur ne se présente pas au départ, à l'enregistrement ou à la première prestation aux heures et aux lieux mentionnés dans ses documents de voyage ou si le client se trouve dans l'impossibilité de participer au voyage (défaut de présentation des documents nécessaires convenus, tels que passeport, visa, certificat de vaccination, ou autres causes…) le voyage ne sera en aucun cas remboursé, à quelque titre que ce soit.

Aventure & Volcans ne pourrait être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement de l'acheteur au lieu de départ du voyage aérien à forfait occasionné par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par Aventure & Volcans. Même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Frais de dossier concernant l'annulation :

Une somme de 100€ sera facturée en sus à l'acheteur au titre des frais de gestion du dossier d'annulation.

Formalités : administratives et sanitaires :

Elles vous seront communiquées par le vendeur, préalablement à la conclusion de la vente. Elles concernent les nationaux français ou les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état parti à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les formalités administratives et sanitaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. En conséquence et surtout juste avant de départ, Aventure & Volcans vous demande de le site Internet www.diplomatie.fr rubrique « Conseils aux voyageurs », ou de vous renseigner par téléphone au 01 43 17 86 86 (Cellule de veille du Ministère français des affaires étrangères.)

Nous vous conseillons de consulter régulièrement vos courriers électroniques ou votre téléphone portable afin d'être averti dans le cas de modification ou d'annulation de votre vol. Veuillez signaler tout changement d'adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone.

L'acheteur doit impérativement communiquer au moment de la réservation le nom d'état civil tel qu'il figure sur les documents d'identité qui seront utilisés durant le voyage. Le livret de famille ne constitue jamais une pièce d'identité.

Il est également impératif de nous communiquer les âges et particularités des enfants mineurs accompagnés par leurs parents (Nom - Prénom - Age - Situation familiale) pour que nous puissions vous informer en conséquence des formalités.)

Risques sanitaires :

Nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires et les préconisations en ce domaine. Notamment le site http://w

Consultez votre médecin traitant ou un service de maladie tropicale. Certaines précautions sanitaires, variables selon les pays visités, sont vivement conseillées, mais non obligatoires. Il convient de se renseigner en conséquence auprès de son médecin traitant. Aventure & Volcans ne saurait être tenu pour responsable des problèmes de santé éventuels, en cours et après le terme du voyage.

Transport aérien :

Nous vous conseillons vivement de ne pas prévoir d'engagements importants, d'obligations professionnelles, (le jour du retour ou le lendemain.) Ou des temps de transit ou de correspondance trop courts, notamment en cas d'utilisation de vols charters, qui peuvent être plus facilement sujets modifications d'horaires.

Horaires :

Les horaires de vols ainsi que les types d'appareils sont communiqués à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Le contrat de transport qui lie les transporteurs aériens avec leurs passagers est régi selon les cas soit par la Convention de Varsovie du 12 Octobre 1929 ou de Montréal du 28 juin 2004 ainsi que par les conditions de ventes IATA.

Perte ou vol de billets d'avion :

En cas de perte de votre billet électronique, l'acheteur doit formuler une demande auprès d'Aventure et Volcans par téléphone ou par courrier électronique afin qu'un nouveau titre de transport puisse lui être envoyé.

Pré et post acheminements :

Les transports d'acheminement avant et après les transports internationaux ne sont pas vendus par Aventure & Volcans. Nous conseillons aux acheteurs de réserver des titres de transport modifiables et remboursables pour parer à toute perte financière consécutive à une modification, une annulation ou un retard des vols internationaux.

Convocation aéroport:

Sauf mention contraire écrite, les passagers sont convoqués pour des raisons liées à la sécurité du transport aérien 3 (trois) heures avant l'heure de décollage de l'avion figurant sur leur titre de transport. L'Heure Limite d'Enregistrement est l'heure limite après laquelle les passagers ne pourront plus être embarqués. Elle est variable selon les transporteurs aériens. En cas de non respect de l'heure limite, les places réservées pourraient être attribuées à d'autres voyageurs, aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Bagages enregistrés :

Chaque compagnie aérienne a sa propre politique en matière de franchise de bagages. Le plus souvent le poids maximum admis est de 20 kilos par passager. Ils doivent porter une étiquette comportant vos coordonnées complètes.

La franchise autorisée figure sur le billet d'avion émis en votre faveur. Tout dépassement de poids est susceptible d'être taxé au moment du départ. Tout excédent de bagages est à la charge exclusive du passager. Durant le transport, le transporteur aérien est seul responsable des bagages en soute que vous lui confiez.

En cas de constat de retard, de perte ou de détérioration de tout ou partie de vos bagages, vous devrez immédiatement faire une déclaration écrite de retard, de perte ou de détérioration. Á défaut de la fourniture d'une copie de cette déclaration, nous ne pourrons prendre en compte votre réclamation. Les dédommagements sont du ressort exclusif du dernier transporteur. Les dédommagements sont fixés par des Conventions internationales de transport.

Bagages en cabines :

Chaque compagnie a sa propre politique en ce qui concerne l'acceptation des bagages non enregistrés en soute. D'une manière générale, un seul bagage est autorisé en cabine. Il doit être d'un poids inférieur à 5 kg et le total de ses trois dimensions (L – l – h) ne doit pas dépasser 115 cm.

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour prendre connaissance des mesures restrictives des liquides et des objet interdits de transport en cabine contenus dans vos bagages à main:

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Objets-interdits-ou-reglementes-en.html

Durant le transport, les bagages à main demeurent en permanence sous la propre responsabilité des voyageurs.

Aventure & Volcans ne saurait être tenu pour responsable de la confiscation ou de la destruction d'objets jugés dangereux par les services de sécurité aéroportuaires ou du non-embarquement de vos bagages à ce titre.

Valeurs et bagages :

Nous nous demandons de ne pas emporter avec vous d'objets de valeur tels que bijoux, montres de valeur, ordinateurs portables etc qui ne sont pas nécessaire au cours d'un tel voyage.

Service à bord :

Un nombre croissant de compagnies aériennes facturent les repas et les boissons à bord. Ces prestations ne sont jamais comprises dans le prix du voyage contracté.

Liste noire des compagnies interdites de vol dans la CEE :

En vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la C.E.E. mise à jour le 25/06/2015 est consultable sur le site

http://:ec.europa.eu/transport/air-ban/doc/list_fr.pdf

Classification hôtelière :

Les normes indiquées dans tous nos programmes sont les catégories officielles agrées par le Ministère du Tourisme local (normes locales.) Ces normes sont différentes des normes françaises et varient sensiblement d'un pays à un autre.

Compte tenu de la spécificité de nos voyages, les descriptifs découlent de notre propre connaissance de l'établissement réservé.

Les chambres individuelles sont en nombre limité, souvent de petite superficie, parfois mal situées. Les chambres triples sont souvent des chambres doubles dans lesquelles on rajoute un lit (souvent un lit d'appoint de type canapé ou sofa) laissant moins d'espace dans la chambre. Il en est de même dans les chambres quadruples (avec 2 lits d'appoint).

Chambres à partager :

Lors de l'inscription, tout acheteur s'étant inscrit seul sans avoir opté pour le choix d'être hébergé en chambre individuelle sera automatiquement facturé du supplément chambre individuelle applicable. Toutefois si nous pouvions trouver une autre personne susceptible de partager sa chambre, le supplément perçu serait déduit au moment du règlement du solde du voyage.

Restauration :

Pension complète : Petit déjeuner + déjeuner + dîner.

Demi-pension : Petit déjeuner + dîner.

Le nombre de repas pris dans lieu d'hébergement correspond toujours au nombre de nuits passées dans cet établissement. Certains repas peuvent être fournis par le transporteur aérien, dans un restaurant local ou à l'hôtel d'étape.

Les boissons peuvent être comprises, dans ce cas une mention spécifique est indiquée dans l'offre préalable en regard de l'établissement fournissant la prestation.

Sauf mention contraire figurant au programme, les repas du premier jour et du dernier jour ne sont pas inclus, ils sont donc à la charge du voyageur.

Location de voiture :

Une empreinte de carte de crédit internationale au nom du conducteur est exigée par la société de location. Elle lui permet de s'en servir comme caution. Dans certains cas précis elle peut être légalement débitée par le vendeur. Les marques et types des véhicules réservés sont toujours mentionnés à titre indicatif. Seule la catégorie de véhicule est garantie.

Guides et accompagnateurs locaux :

Nous vous demandons parfois un peu d'indulgence à l'égard de leur pratique de la langue française. Ils sont les indispensables « sésames » pour découvrir la richesse des populations locales.

Risque particulier inhérent au voyage d'Aventure :

Aventure & Volcans est un organisateur de voyages d'Aventure. Ce type de voyage est parfois dépendant de facteurs humains, techniques, climatiques qui ne peuvent être résolus par des règlements ou des principes propres au consumérisme. Il est possible qu'en raison de circonstances impérieuses. Le plus souvent pour des raisons liées à votre propre sécurité, que nous soyons amenés à modifier sur le terrain certains itinéraires. Nous demandons aux voyageurs de faire preuve d'adaptabilité et de compréhension à ce sujet.

Les participants doivent être en bonne santé. Ils s'engagent à informer Aventure & Volcans de tous risques de santé connus qui, sans être rédhibitoires, pourraient être susceptibles d'avoir des incidences fâcheuses voire dangereuses en cours de voyage.

Les participants à nos voyages doivent être conscients des risques qu'ils peuvent courir en participant à ce

type de voyage. Des risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, au stress, à l'altitude ou de fortes chaleurs.

Chaque participant est tenu de se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'encadrement qui est le seul juge en matière de sécurité et dont les décisions sont sans appel. Il est impératif de ne jamais être isolé du groupe.

Aventure & Volcans ne peut pas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe, et se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe toute personne dont le comportement pourrait être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être et la cohésion des participants.

Dans certains pays, les prestataires ne peuvent pas toujours proposer d'eau potable. Dans ce cas, l'achat de bouteilles d'eau est vivement conseillé. Leu coût est toujours à la charge des voyageurs.

D'une manière générale, les boissons ne sont jamais comprises dans nos prix forfaitaires.

Transport au sol :

Les véhicules utilisés par nos prestataires locaux ne répondent pas toujours aux normes de confort occidentales. Mais ce sont les seuls ou les meilleurs véhicules disponibles. Là encore, nous nous demandons d'être indulgents. C'est le prix payé à l'aventure.

Les assurances de voyage - vente à distance ou en agence :

Elles ne peuvent pas vous être imposées. Mais elles doivent vous être systématiquement proposées avant la conclusion de la vente. En cas de refus par l'acheteur de souscrire, l'acheteur serait de ce fait entièrement tributaire des contrats souscrits à sa propre initiative. Sous sa seule responsabilité.

Pour éviter la superposition d'assurances ayant des garanties similaires. Dès lors que la souscription d'un contrat est effectuée à plus de 30 (trente) jours avant la date du départ. L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétraction d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, le vendeur remboursera la prime sans frais et pénalités.

Dans ce cas, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne seront jamais remboursables.

Des conditions des assurances souscrites vous seront remises lors de votre inscription. Celles-ci comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à lire attentivement ces documents.

Responsabilité en cours de transport aérienne :

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. La responsabilité du vendeur ne peut être supérieure aux plafonds prévus par ces textes.

Réclamation, qualité du voyage :

Les acheteurs qui ont des réclamations ou remarques à formuler sont tenus de respecter la procédure suivante :

Durant le voyage : faire constater par écrit par un représentant nommément identifié de l'organisateur ou du transporteur les motifs des dysfonctionnements constatés. Conserver toutes les preuves originales (attestations, factures, justificatifs photographies ...).

Au retour du voyage : adresser dans les meilleurs délais à Aventure & Volcans un courrier de réclamation par courrier recommandé avec avis de réception.

Les réclamations relatives aux obligations contractuelles Aventure & Volcans seront les seules prises en compte.

Le délai de réponse peut notablement varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des divers prestataires concernés.

Il est expressément convenu que les données conservées par Aventure et Volcans et/ou ses partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou numérique conservés par Aventure et Volcans constituent des preuves recevables lors de toutes procédures contentieuses ou autres. Au même titre que tout document écrit qui serait établi, reçu ou conservé par Aventure et Volcans.

Propriété intellectuelle :

Le contenu total du présent document est la propriété intellectuelle d'Aventure & Volcans.

Recours à la médiation :

Tout différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la non-exécution, de la modification ou de la résiliation du contrat, le consommateur doit impérativement exprimer ses doléances auprès du vendeur du voyage contesté.

A ce titre, en l'absence de suite jugée satisfaisante, par le consommateur ou par le vendeur lui-même, la

partie la plus diligente soumettra l'objet du différend au Médiateur du Tourisme et des Voyages.

Pour la bonne information du consommateur, le vendeur précise que l'intervention auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages est gratuite en ce qui le concerne. Quand bien même, il serait à l'initiative de sa saisine.

Contact du Médiateur du Tourisme et des voyages : http://mtv.travel
En cas d'échec de la médiation les parties conservent la possibilité de saisir la juridiction française compétente.

Limitation des responsabilités :

Le contenu du contrat de vente validé par les parties est susceptible d'être modifié en cas de circonstances extraordinaires ou de tout autre événement relevant de la force majeure, du fait de personnes extérieures au contrat, voire des voyageurs eux-mêmes. Dans ce cas, la responsabilité d'Aventure & Volcans pourrait être partiellement ou totalement exonérée.

Informatique et liberté :

Selon les termes de la loi n° 76-17 dite « loi informatique et liberté » L'acheteur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent au vendeur et ses partenaires, de traiter et d'exécuter la commande. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi doit être adressé par écrit A Aventure & Volcans à l'adresse en tête de ce document. Le demandeur sera tenu de justifier de son identité.

Garantie financière obligatoire :

Elle est apportée par la Banque Populaire Loire et Lyonnais – 254, route du 4, août 69627 Villeurbanne Cedex.

Responsabilité civile professionnelle :

Aventure & Volcans est souscripteur d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, contractée auprès de la compagnie Allianz (adresse complète n° de contrat.)

Loi applicable :

Aventure & Volcans une société française. Le contrat de vente conclu l'acheteur est régi par le droit français.

Tribunal compétent :

Tout litige est de la compétence exclusive des tribunaux français selon la jurisprudence ou les dispositions légales en vigueur.

Mentions légales :

Aventure et Volcans est une S.A.R.L. au capital de 30 000€ dont le siège social est sis : 73, cours de la Liberté 69406 Lyon Cedex 03 – Siret n° 350 939 237 00029

Code N.A.F. 7912Z. Immatriculation en qualité d'agent de voyages n° IM069100077. Garantie financière délivrée par Groupama - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de ALLIANZ, 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS, contrat N°54573126 – Montant de la garantie : 4 000 000€. Identification intracommunautaire n° FR9335093923700029.